

MONTAIGNE

FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 1.658.687 euros
Siège social : 66, rue Pierre Charron, 75008 Paris
397 883 075 RCS Paris
Siret 397 883 075 001 37

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1^{er} avril 2008 – 31 décembre 2008

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel, conformément à l'article 222-3 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Montaigne Fashion Group (ci après désignée « la Société ») ; et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

Monsieur Philippe Gellman
Président-Directeur général de Montaigne Fashion Group

Téléphone : 01.48.01.93.33
Télécopie : 01.48.01.01.37
E-mail : philippegellman@reginarubens.fr





Société anonyme au capital de 1.658.687 euros
Siège social : 66, rue Pierre Charron, 75008 Paris
397 883 075 RCS Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUILLET 2009**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous demander de vous prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur lesdites procédures ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approbation desdites conventions ;
- Rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce et ratifications desdites conventions ;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 165.868,60 euros, par émission de 1.658.686 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euros de nominal chacune ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

I. RAPPORT DE GESTION – RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

La société Montaigne Fashion Group (la « Société » ou « MFG ») produit des vêtements de prêt-à-porter haut de gamme féminin sous les marques « Régina Rubens » et « Irène Van Ryb », à un rythme de deux collections par marque et par an. La Société opère sur le marché français à travers deux points de vente détenus en propre, à Saint Barthélémy et à Paris (rue de Passy). La Société distribue également ses produits au travers d'un réseau de distribution multimarques en France et à l'international. La Société détient une participation de 34,02% dans le capital de la société Franck Sorbier et une participation de 51% dans le capital de la société Stéréo Panda.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a eu une durée de 9 mois qui a commencé le 1^{er} avril 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008.

En ce qui concerne les comptes de cet exercice, les principaux postes sont les suivants :

Exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008

Données auditées (exprimées en K€)	Comptes consolidés au 31/12/2008	Comptes sociaux au 31/12/2008	Exercice social 2007/2008 (*)
Commentaires	intégration Stéréo Panda	MFG uniquement	fusion MFG/IVR
Chiffre d'affaires	3 408	2 556	6 509
Produits d'exploitation	-	3 173	-
Résultat d'exploitation ou résultat opérationnel courant	-2 012	-2 089	-2 650
Résultat exceptionnel ou produits et charges non récurrents	1 918	1 968	756
Résultat net	-239	-254	-2 127
Fonds propres	886	848	837

(*) Conforme aux normes IFRS

Il est précisé que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 sont composés des comptes de la société mère Montaigne Fashion Group et de ceux de la société Stéréo Panda intégrée globalement.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société ressort en baisse de 3 101 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3 408 K€ dont 75 % est réalisé par MFG.

Le résultat opérationnel courant consolidé est négatif de 2 012 K€ (contre - 2 650 K€ l'exercice précédent).

La marge brute globale consolidée représente 31,13 % du chiffre d'affaires contre 36,73 % l'exercice précédent :

Les frais généraux consolidés diminuent de 1 558 K€ soit de - 45,50% du fait d'une réorganisation interne.

92 % des frais généraux consolidés concernent les traitements, salaires et charges sociales de MFG et s'établissent à la somme de 1 439 K€.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

A partir du mois de juin 2008, l'activité économique a commencé à ralentir dans l'ensemble des pays industrialisés en raison de la crise bancaire et financière qui a débuté aux Etats-Unis et s'est progressivement étendue à l'ensemble des économies réelles. Le ralentissement économique s'est accéléré à partir de l'été 2008 pour atteindre son paroxysme avec la faillite de nombreuses banques américaines et européennes engendrant une crise du crédit sans précédent depuis la grande dépression économique des années 1930.

C'est dans ce contexte de crise économique que l'exercice social s'est écoulé alors que la Société était encore convalescente de ses difficultés financières passées. Ce contexte de crise économique explique principalement que les objectifs financiers de retour à la rentabilité d'exploitation n'aient pas été atteints malgré un très important travail de restructuration mené par les dirigeants de la Société depuis 2006.

Le recul de la consommation des ménages et l'entrée en récession fin 2008 de l'ensemble des économies des pays industrialisés ont effectivement entraîné dès le mois de septembre une forte chute de l'ensemble des activités cycliques et dites « précurseurs » dont l'industrie du textile et de l'habillement fait partie. Les dépenses d'habillement étant en général les premières touchées par la réduction des dépenses des ménages.

L'ensemble des clients multimarques de la Société ont également revu progressivement leurs commandes à la baisse accumulant les stocks liés aux invendus.

La marque Irène Van Ryb représentant l'essentiel du chiffre d'affaires de la société a particulièrement souffert du contexte et de l'attitude extrêmement frileuse de l'ensemble de son

réseau de distribution. L'activité avec les partenaires situés dans certaines zones géographiques telles que les Etats-Unis, le Japon et l'Espagne s'est considérablement réduite.

Dès l'été 2008, le management a mis en œuvre de nouvelles réductions de coûts afin de pouvoir faire face à une situation économique sans précédent et tenter de surmonter cette crise.

Par ailleurs, la société a du faire face à la résiliation par ses banques de crédits bancaires qui lui étaient consentis et aux procédures judiciaires engagées contre elle par les anciens dirigeants de la Société.

En effet, au mois d'octobre, la principale banque de la société, la Société Générale, a décidé brutalement de résilier l'ensemble de ses lignes de financement et d'en demander le remboursement immédiat, ce qui était impossible en plein cycle d'exploitation sans risquer de menacer la continuité de l'activité. La Fortis Banque a pris la même décision. Après avoir saisi le Médiateur du Crédit et plusieurs mois de négociation, une issue positive a été trouvée par un accord de médiation en mars 2009 avec l'ensemble des banques de la société (voir nos développements sur l'accord de médiation bancaire ci-après).

La société a été confrontée, au cours de l'exercice écoulé, à de nombreuses difficultés en poursuivant néanmoins sa restructuration financière, sa réduction de ses coûts et le repositionnement de ses marques avec comme unique objectif d'atteindre l'équilibre financier et de se mettre en position pour retrouver le chemin de la croissance quand les conditions seront à nouveau favorables, dans un paysage concurrentiel profondément modifié par la crise que de nombreux acteurs du secteur n'ont pu surmonter.

Acquisition d'une participation dans la société Stéréo Panda

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 27 juin 2008, la Société a acquis auprès de la société Financière Louis David (i) 19.071 actions représentant 51% du capital social de la société Stéréo Panda pour un montant de 228.817,44 euros et (ii) l'avance en compte courant d'un montant de 100.000 euros détenue par la société Financière Louis David sur la société Stéréo Panda, se subrogeant ainsi à la société Financière Louis David dans le bénéfice d'un nantissement de la marque « Stéréo Panda » donné en garantie de ladite avance.

Stratégie des marques :

La marque Irène Van Ryb :

En 2008, la marque Irène Van Ryb (« IVR ») a représenté l'essentiel du chiffre d'affaires de la Société et la marque historique de la Société, Régina Rubens, a fait l'objet d'un repositionnement complet.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, IVR continue d'affirmer sa présence sur les marchés à l'export en présentant ses collections dans les salons européens (Paris, Milan et Madrid) américains (New York, San Francisco et Los Angeles) et en entamant des discussions avec le groupe de distribution japonais SAN Frères, qui devra succéder au contrat conclu avec le groupe Sanki dont le terme arrive à échéance après la saison Printemps-Eté 2010.

Des discussions sont en cours avec les sociétés Bon Genie Grieder à Genève et Ogilvy à Montréal afin de mettre en place des partenariats pour asseoir notre présence sur ces deux zones. Lors d'un premier rendez-vous au mois d'avril, le groupe Aelia, propriétaire des boutiques et corners "Le Printemps" dans les aéroports nous a indiqué avoir inscrit la marque IVR sur la liste des marques potentielles afin d'y ouvrir des corners sur leurs sites.

Nous avons initié une collaboration avec les magasins Old England afin de leur fournir nos pantalons en « Private label ».

Après une saison test le lancement de la ligne de fondamentaux "Le Pantalon", celle-ci a rapporté 150.000 euros de chiffre d'affaires et semble intéresser un certain nombre de clients qui n'achetaient pas la marque IVR dans sa totalité.

Un projet de création d'un site de E. boutique est à l'étude avec la société M.D et C, les concepteurs des boutiques en ligne Vanessa Bruno et Gérard Darel afin d'y vendre les produits de la collection en cours de saison aux prix boutique d'une part et d'écouler les surstocks à meilleure marge d'autre part.

Malgré la baisse de 45% des ventes de luxe sur la zone Dubaï et Emirats, le management poursuit ses discussions avec les groupes Chaloub et JML entreprises.

S'agissant de la communication sur la marque, des efforts pour réduire les coûts ont été réalisés sur le semestre 2009. La marque IVR a habillé l'actrice Emmanuelle Béart pour le film qu'elle tourne avec le réalisateur Michael Cohen « Ca commence par la fin ».

La première licence de maroquinerie signée avec le groupe MDC, devrait rapporter pour l'année en cours 32.000 euros de royalties.

La marque Régina Rubens :

En 2008, la marque Régina Rubens a été entièrement repositionnée sur la conception d'une collection beaucoup plus restreinte en terme de taille et centrée sur une thématique forte afin de répondre aux exigences de forte réduction des coûts et de rentabilité et de tenter un renouveau et un rajeunissement de la marque. Le concept désigné sous une nouvelle marque Afterwork by Regina Rubens, centré sur une collection de robes déclinées en trois longueurs différentes a été présenté pour la première fois en 2008 avec une collection test Hiver 2008. Cette collection n'a représenté sur l'exercice que 30.000 euros (environ) de commandes.

Le lancement de ce concept a permis de revenir dans le circuit de la distribution des grands magasins et de points de vente multimarques haut de gamme, alors que la marque Régina Rubens avait disparu de ce circuit de distribution depuis 2000. La marque a notamment été référencée aux Galeries Lafayette, au Bon marché et chez Franck et Fils.

En 2009, la montée en puissance des ventes sur la collection Afterwork by Régina Rubens devrait s'affirmer malgré les conditions extrêmement difficiles liées à la crise économique.

Contrat de licence :

Montaigne Fashion Group a signé en octobre 2008 le premier contrat de licence de la marque Régina Rubens avec H. Gringoire, la filiale française du premier groupe de bijoux Thaïlandais Pranda, groupe coté à la bourse de Bangkok. L'accord prévoit de confier à la société H. Gringoire, figure de la nouvelle génération des joaillers-créateurs, la conception et la commercialisation d'une ligne de bijoux féminins signée Régina Rubens qui bénéficiera de la tradition de qualité et du savoir-faire créatif qui caractérisent cette société et sa maison mère.

Ce groupe implanté internationalement, possède un important réseau de points de vente (magasins en propre, franchises, distributeurs...) qui propose une grande variété de produits allant de la fantaisie haute mode à la bijouterie argent et pierres précieuses, à des collections très exclusives en or de 24 carats et ce dans toute l'Asie du Sud-est, au Japon, aux USA, en Angleterre, en Allemagne, et en Espagne.

En France, pays dans lequel la marque Régina Rubens bénéficie de sa plus grande notoriété, plus de 700 horlogers bijoutiers distribueront cette ligne avec des modèles exclusifs développés spécialement pour ce marché.

Ce contrat de trois ans renouvelable prévoit que Montaigne Fashion Group percevra 9 % de royalties sur un chiffre d'affaires estimé « en régime de croisière » à 3 millions d'euros. L'accord prévoit le versement d'un minimum garanti de 300.000 euros de royalties sur 3 ans (50.000 euros la première année, 100.000 euros la deuxième et 150.000 euros la troisième).

La Société entend poursuivre la stratégie de rentabilisation de la marque Régina Rubens à travers la recherche de nouvelles licences dans le domaine de la bagagerie maroquinerie, la téléphonie mobile, la lunetterie, la chaussure, la lingerie etc...

La marque Stéréo Panda :

MFG a acquis le 27 juin 2008 51 % de Stéréo Panda, société spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'une collection complète de « Street wear » haut de gamme par son positionnement qualitatif et son design. La marque Stéréo Panda créée en 2006 et dirigée par Alexandre Jumelin, triple champion du monde de vélo acrobatique BMX cible principalement les 15 – 25 ans et véhicule des références liées à la musique et au sport. La marque s'appuie sur une véritable communauté de jeunes adeptes de la marque sportifs ou non. La marque développe sa distribution via un réseau de magasins multimarques sélectif et avec comme « Flagship » (vaisseau amiral) le Citadium Printemps où se côtoient les principales marques de Street Wear.

La société Stéréo Panda a connu en 2008 sa meilleure année depuis sa création, avec pour la troisième année consécutive une forte progression. De janvier à décembre 2008 la progression du chiffre d'affaires ressort à 158%. Les ventes de l'été 2008 ont largement dépassé les espérances de ses dirigeants. Du mois d'avril au mois de juin 2008, les réassorts ont dépassés les capacités

de la petite structure alors composée seulement de trois personnes. Stéréo Panda a connu un tel engouement de la part de sa clientèle qu'il a fallu refuser de nombreuses ouvertures dans des points de ventes qui ne lui convenaient pas. La société a également signé en septembre 2008 avec un nouveau distributeur en Italie.

Cette croissance a conduit Stéréo Panda à céder 51% de son capital à MFG en juin 2008 ce qui lui assure au demeurant un soutien financier pour son développement futur.

L'hiver 2008 a été un peu plus difficile pour Stéréo Panda, la mode étant sans cesse en évolution et à la recherche permanente de nouveautés. Malgré ce ralentissement, les taux de sortie sont restés excellent.

En été 2008, Stéréo Panda a signé une licence avec le groupe Logo (important licencié en lunetterie) pour développer une gamme de lunettes qui verra le jour en été 2010. Par ailleurs, le succès sans cesse croissant de son site internet donne à la société un flux de commandes quotidiennes, les ventes en ligne représentant à elles seules plus de 20% du chiffre d'affaires réalisé en 2008.

L'objectif d'un million d'euro de chiffre d'affaire fixé au début de l'année 2008 n'a pas été atteint compte tenu des conditions économiques difficiles de la fin de l'année mais la société atteint malgré tout un chiffre d'affaire qui s'en approche, d'un montant de 852 843 euros et un résultat net légèrement bénéficiaire de 6925 euros.

En 2009, malgré les effets de la crise, la société a maintenu son chiffre d'affaires sur les quatre premiers mois de l'année par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir perdu quelques points de vente à cause de cessation d'activités, Stéréo Panda a mis en œuvre une restructuration de sa distribution en France.

Depuis le début de l'année 2009, l'activité de la société est affectée par la crise économique et financière qui touche fortement le secteur de l'habillement et du textile. Les magasins spécialisés multimarques ont, par prudence, réduit l'ensemble de leurs commandes afin de gérer leur stocks en flux tendu.

Malgré ce contexte particulièrement défavorable, le chiffre d'affaires de Stéréo Panda est resté stable sur les cinq premiers mois de l'année, la société tient pour l'instant ses objectifs de maintenir son chiffre d'affaires en 2009 au même niveau que celui de 2008.

En mai 2009, Stéréo Panda a déménagé tout son stock vers une plateforme logistique et a transféré son siège social en plein Paris dans le quartier de Montorgueil, au 110 rue Réaumur Paris 2^{ème}, une adresse adaptée à la marque.

Cette nouvelle organisation marque une étape importante dans le développement de la société et permet à Stéréo Panda de mieux contrôler et gérer ses stocks en temps réel.

A l'international, les précommandes de pays limitrophes comme l'Allemagne et la Hollande sont de plus en plus importantes.

Les principaux efforts de développement pour les années à venir vont se centrer sur l'export et sur l'élargissement de ses collections et de ses références (pantalon, pull , veste ...) pour devenir une marque de Streetwear internationale que l'on retrouve parmi les classiques du Streetwear mondial

La prochaine étape majeure prévue en 2009 est l'ouverture d'un premier magasin de référence à Paris.

Etat d'endettement du Groupe

L'état de l'endettement du groupe (*en milliers d'euros*) au 31 décembre 2008 est le suivant :

- Emprunts obligataires	395
- Concours bancaire	454
- Ligne de crédit	70
- Comptes courants d'associés	2 351
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 618
- Dettes fiscales et sociales	411
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
- Autres dettes	41
TOTAL	5 352

Boutiques

Au cours de l'exercice, la société a cédé le droit au bail de son magasin Avenue Montaigne le 27 mai 2008 pour un montant de 1.950.000 euros avec prise d'effet au 30 mai 2008 après plusieurs mois de négociation. Cette cession a dégagé dans les comptes sociaux de MFG au 31 décembre 2008 une plus value d'environ 1 820 K€.

Au 31 décembre 2008, la société exploitait un magasin à enseigne Irène Van Ryb, 15 rue de Passy Paris 16^{ème} et un magasin à enseigne Montaigne Fashion à St Barthélémy. Le magasin du boulevard Saint Germain à enseigne Montaigne Fashion dont le renouvellement du bail fait l'objet d'un litige avec le propriétaire était encore en exploitation au 31 décembre 2008.

Contrôle URSSAF

Le contrôle URSSAF dont la Société a fait l'objet n'a donné lieu à aucun redressement, ainsi qu'il ressort d'une notification en date du 6 mai 2008.

Contrôle fiscal

La Société fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité depuis le 12 septembre 2008 sur les exercices (i) du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, (ii) du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 et (iii) du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. La société a reçu une proposition de rectification le 23 décembre 2008 portant sur la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006. La proposition de rectification porte principalement sur le rejet de charges dont l'administration considère qu'elles n'ont pas été engagées dans l'intérêt de l'entreprise ou qu'elles ne se rattachent pas à sa gestion normale et n'ouvrent pas droit à déduction. Toutes ces charges ont été réalisées sur cette période par l'ancienne dirigeante, Mme Régina Rubens. Il en résulte un rappel de TVA sur la taxe afférente aux charges non admises en déduction. Pour l'exercice du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le montant des charges HT reprises s'élève à 129.504 euros et 25.383 euros de TVA déduit à tort et rappelé. Pour l'exercice du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le montant des charges HT reprises s'élève à 113.540 euros et 22.248 euros de TVA hors pénalités de retard et intérêts se s'élevant au total à 27.358 euros.

La provision constatée s'élève à 27.358 euros et couvre les majorations et intérêts de retard :

Pour 2005 : 15522
Pour 2006 : 11836
Total : 27358

Compte tenu du report à nouveau déficitaire très important, seul le recouvrement éventuel de la TVA et des pénalités et intérêts de retard peut avoir un impact sur la trésorerie de la Société, les conséquences financières du contrôle viendront seulement modifier le cas échéant le montant du report à nouveau déficitaire. La société a demandé des précisions sur la proposition de rectification et étudie l'ensemble des voies de recours. Elle entend le cas échéant se retourner contre Mme Rubens.

Litiges en cours

Les principaux litiges en cours à ce jour sont les suivants :

- assignation le 16 avril 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de Madame Rubens et de la société Ben'z par la Société pour inexécution du Contrat de Prestations et en vue de faire constater le préjudice subi par la Société du fait de la suspension unilatérale par Madame Rubens du Contrat de Prestations. Les demandes de la Société portaient sur un montant de 204.443 euros. Les demandes reconventionnelles de la société Ben'z étaient de 269.200 euros. Les demandes de Madame Régina Rubens sont de 245.000 euros. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a jugé le 16 décembre 2008 que la rupture des relations contractuelles était imputable à la Société et l'a condamnée à payer (i) à la société Ben'z la somme de 239.200 euros avec intérêts au taux légal à compter du 30 mars 2007 au titre d'indemnités contractuelles et la somme de 6.000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile et (ii) à Madame Régina Rubens la somme de 100.000 euros à titre de

dommages et intérêts et la somme de 3.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. L'exécution provisoire a été ordonnée. Le 16 janvier 2009, la Société a interjeté appel à l'encontre du jugement. Par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, la société Ben'z et Madame Regina Rubens ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes bancaires et valeurs mobilières détenues par la Société. Par ordonnance du 20 mai 2009, la Société a été autorisée à assigner Madame Regina Rubens et la société Ben'z à bref délai à une audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 8 juin 2009, aux fins de demander la mainlevée des saisies conservatoires. Le délibéré a été fixé au 9 juillet 2009.

- assignation le 31 août 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de la SCI Oona par la Société aux fins de voir constater le renouvellement de plein droit du bail commercial en date du 3 septembre 1998, aux mêmes causes et conditions, pour une nouvelle durée de 9 années entières et consécutives à compter du 3 septembre 2007. A titre subsidiaire, la Société sollicitait la condamnation de la société Oona à lui payer une indemnité d'éviction d'un montant de 1.800.000 euros. Par jugement du 10 juillet 2008, la Société a été déboutée de ses demandes et condamnée à restituer les locaux qui font l'objet du bail en cause. L'exécution provisoire a été ordonnée. La Société a interjeté appel par déclaration du 25 août 2008. La Société a été expulsée des locaux objet du bail commercial, le 6 février 2009. L'affaire a été plaidée devant la Cour d'appel le 20 mai 2009, le délibéré sera rendu au mois de septembre 2009.
- plainte contre X avec constitution de partie civile déposée par la Société le 11 juin 2007 du chef de faux, usage de faux, abus de biens sociaux et escroquerie suite à la remise d'un rapport d'enquête indépendant sur les opérations d'achats réalisés entre 2003 et 2005 par Madame Régina Rubens. Aux termes de cette plainte, la Société évaluait son préjudice à la somme de 500.000 euros. Une ordonnance de non-lieu a été rendue le 22 septembre 2008. La Société a interjeté appel par acte du 26 septembre 2008. Par un arrêt du 12 décembre 2008 la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a infirmé l'ordonnance de non lieu et a ordonné la poursuite de l'information.

Caducité des BSA

Par décision de l'assemblée générale du 28 décembre 2005, il a été émis 7.215.930 bons de souscription d'action ("BSA") donnant chacun droit à souscrire à une action ordinaire de la Société pour un prix de souscription de 0,50 euros. Les BSA étaient exerçables par leurs titulaires à tout moment à compter de leur attribution et jusqu'au 31 décembre 2008 inclus.

Au 31 décembre 2008, 3.701.328 BSA de la Société ont été exercés. Les 3.514.602 BSA non exercés à cette date sont donc caducs.

Modification de la direction

Enfin, lors de sa réunion du 1er décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a pris acte de la décision de la société Open Partners, dont le représentant permanent est Monsieur Laurent Strichard, de démissionner de ses fonctions d'administrateur et n'a pas procédé à son remplacement.

Activité en matière de recherche et de développement

Compte tenu de l'activité de la Société, cette dernière n'a poursuivi aucune activité en matière de recherche ou de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Les pertes d'exploitation sociales de la Société sont de 2.088 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Evolution prévisible de la situation d'exploitation au cours de l'exercice 2009 :

Au 1^{er} trimestre 2009, sur fond de récession économique, le chiffre d'affaires continué de baisser et ressort en baisse de 28 % à périmètre constant. Cette baisse est observée dans la plupart des sociétés opérant dans le secteur de la mode féminine particulièrement affecté par la chute de la consommation des ménages. La baisse est particulièrement marquée à l'exportation. En effet, deux zones d'activité USA et Japon qui étaient historiquement porteuses ont brutalement interrompu la majeure partie de leurs commandes. Le marché intérieur qui s'appuie sur un réseau fidélisé de magasins multimarques fait preuve d'une meilleure résistance en limitant sa baisse à 15 %. La marque Stereo Panda consolide quant à elle sa forte progression de l'année dernière avec un chiffre d'affaires de 247.000 euros au premier trimestre 2009.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Plusieurs événements importants sont survenus depuis la clôture de l'exercice 2008.

Cession de la créance en compte courant détenue par MFG dans Stéréo Panda

Au mois de janvier 2009, MFG a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200.000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société Stéréo Panda, à la société Financière Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard Stoly.

Accord de Médiation Bancaire

Par un courrier en date du 28 octobre 2008, la banque Société Générale a indiqué à la Société mettre fin à l'ensemble de ses facilités à compter de 2 janvier 2009 et principalement à une facilité de caisse de 300.000 euros et 300.000 euros de crédits documentaires. La Fortis Banque a dans le même temps mis fin à une facilité de caisse de 114.000 euros

Etant dans l'impossibilité de rembourser ces montants en plein cycle d'exploitation et de production sans mettre en danger la poursuite de l'activité, la société a saisi le Médiateur du Crédit, (une institutions créée quelques jours auparavant), afin de trouver une solution d'ensemble avec l'ensemble de ses Banques.

Le processus de médiation s'est traduit par plusieurs séances de médiation pilotées par la Banque de France durant lesquelles la Société a présenté une situation analytique et prévisionnelle. La Société a suggéré avec l'appui du Médiateur la mise en place d'un prêt de substitution remplaçant l'ensemble des lignes de découvert d'un montant cumulé de 539.000 euros. Le processus de Médiation a été interrompu par la décision du Tribunal de Grande Instance du 16 décembre 2008 rendue dans le cadre du litige avec la société BEN'Z et l'ancienne dirigeante de la société Madame Rubens. Après plusieurs mois de négociation, un accord a été trouvé avec l'ensemble des banques de la Société le 3 mars 2009.

Cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des crédits consentis à court-terme en crédit à moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oseo et de la Région garantissant les banques à hauteur de 70% après un délai de carence de neuf mois à compter de la mise en place effective des termes de l'accord le 28 avril 2009. Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de neuf mois susvisé par Messieurs Philippe Gellman et Gérard Stoly se portant caution personnelle à hauteur de 300.000 euros soit 150.000 euros chacun.

Cet accord s'accompagne des conditions particulières suivantes:

- mise en place d'un prêt d'un montant de 719.000 euros sur trois et cinq ans en remplacement des lignes de découvert autorisées d'un montant global de 539.000 euros. La Société Générale conservera son nantissement sur le fonds de commerce de la rue de Passy en premier rang.
- Engagement d'apport par les actionnaires historiques de la société de 400.000 euros.
- Engagement de non remboursement du compte courant de Financière Louis David pendant la durée du prêt.
- Engagement de conversion d'une partie du compte courant de Financière Louis David dans le capital social de la Société.
- Mise en place d'un plan d'économies 800.000 euros annuel.

Le plan d'économies annuel comporte tout d'abord un plan de licenciement économique portant sur sept salariés de l'entreprise qui a été mis en œuvre au premier trimestre 2009. Ce plan représente une économie mensuelle brute de 19.270 euros soit 231.000 euros brut annuel et environ 300.000 euros annuels.

De plus, les dirigeants ont fait un effort important sur leur rémunération le temps nécessaire au redressement de la situation depuis le mois de novembre. Cette baisse de rémunération va permettre une économie en année pleine de 135.000 euros.

Plusieurs contrats de prestation de service ont également été résiliés dont le montant s'élève à environ 100.000 euros annuel.

Par ailleurs, le magasin du Boulevard St Germain à Paris 6^{ème} a fait l'objet d'une mesure d'expulsion (le contentieux sur le bail se poursuit). La fermeture de ce magasin déficitaire devrait permettre une économie annuelle de 150.000 euros.

Au total environ 685.000 euros d'économies annuelles ont été déjà mise en place. Le coût des collections sera réduit d'environ 120.000 euros annuel.

En application de l'engagement susvisé de conversion d'une partie du compte courant de Financière Louis David, MFG procédera dans le cadre de cette Assemblée Générale, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165.868,60 euros par émission de 1.658.686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de souscription de 414.671,50€.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, il vous sera proposé de supprimer le droit préférentiel de souscription afin de permettre à la société Financière Louis David, conformément aux termes de l'Accord de Médiation Bancaire, d'incorporer au capital de la Société, une partie de sa créance de compte courant d'associé, qui s'élève aujourd'hui à 2.450.424 euros.

Aux termes de l'augmentation de capital envisagée, et plus amplement décrite en deuxième partie du présent rapport, la participation de la société Financière Louis David dans le capital de la Société, s'élèverait à 26,22 % au lieu des 29,99 % requis par l'Accord de Médiation Bancaire.

Cette limitation du montant nominal de l'augmentation de capital se justifie par l'application de l'article 212-5 du Règlement Général de l'AMF, qui plafonne, sur une période de douze mois, à 10% du nombre d'actions de même catégorie déjà admises aux négociations, le nombre d'actions nouvelles pouvant être admises aux négociations sur un marché réglementé sans la publication préalable d'un prospectus. Or, la publication d'un tel prospectus engendrerait des coûts importants et des délais supplémentaires de mise en œuvre pour la Société.

Il est également précisé que pour permettre une parfaite réalisation des conditions de l'Accord de Médiation Bancaire, le Conseil d'administration de MFG a proposé aux banques partenaires de l'Accord de Médiation Bancaire, avec le soutien du Médiateur de Crédit, de (i) procéder dans le cadre d'une Assemblée Générale qui se tiendrait dans les douze prochains mois à une nouvelle augmentation de capital qui permettrait de porter la participation de la société Financière Louis David dans le capital de la Société à 29,99%.ou (ii) diminuer le compte courant d'associé de la

société Financière Louis David dans le capital de la Société de 580.424 euros, par la cession, pour ce montant, de la participation détenue à hauteur de 34 % dans le capital de Franck Sorbier, sous réserve d'une demande en ce sens de Financière Louis David (sur les conditions d'acquisition par la Société de cette participation, voir le paragraphe 2 ci-dessous).

Le Conseil d'administration est à ce jour dans l'attente d'une réponse des banques partenaires de l'Accord de Médiation Bancaire.

Boutiques

Depuis la Clôture de l'exercice écoulé, la société exploite un magasin à enseigne Irène Van Ryb, 15 rue de Passy Paris 16^{ème} et un magasin à enseigne Montaigne Fashion à Saint Barthélémy. La Société a été expulsée des locaux du magasin du Boulevard St Germain le 6 février 2009.

Contexte juridique

Voir la description des litiges ci-dessus.

Contrôle fiscal

Voir le point sur le contrôle fiscal ci-dessus.

2. PARTICIPATION ET/OU CONTRÔLE DE SOCIÉTÉS TIERCES

La Société n'avait plus de filiale depuis la dissolution sans liquidation de la société Régina Rubens Services par décision de la Société en date du 29 mars 2004.

Compte tenu de ses récentes acquisitions, la Société détient désormais 34,02% du capital de la société Franck Sorbier et 51% du capital de la société Stéréo Panda.

Franck Sorbier

La participation de 34,02 % dans le capital de la société Franck Sorbier n'est pas consolidée car MFG ne détient aucune influence notable sur la gestion de la société Franck Sorbier. La société Franck Sorbier a présenté les résultats de l'exercice clos au 31 août 2008 (exercice de 17 mois) lors de son Assemblée Générale du 31 mars 2009 à laquelle MFG a assisté, représentée par son Président Directeur Général.

Au cours de cette Assemblée, il a été exposé que la baisse d'activité s'est traduite par une baisse de 50 % du chiffre d'affaires. Cette baisse concerne toutes les activités de la société Franck Sorbier se traduisant notamment par une absence de vente à l'export. Les activités de prestations de service ayant mieux résisté.

Au titre de l'exercice clos au 31 août 2008 de la société Franck Sorbier :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 217.973 euros contre 379.049 euros au cours de l'exercice précédente soit une baisse de 42 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 217.973 euros contre 430.488 euros soit une baisse de 49 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 398.690 euros contre 388.953 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à (186.016) euros contre un bénéfice de 41.534 euros et le résultat net en perte de (183.935) euros contre un bénéfice de 13.151 euros au titre de l'exercice précédent.

Il convient de rappeler que cette participation dans le capital de Franck Sorbier a été acquise auprès de la société Financière Louis David pour 580.424 euros, montant qui a fait l'objet d'une inscription au compte courant d'associé du vendeur. En outre, aux termes de la convention de cession en date du 21 décembre 2007, les parties ont expressément convenu que cette avance serait remboursable en principal et pour l'ensemble des intérêts échus à compter du 30 juin 2009 sur demande du cédant et moyennant un préavis d'un (1) mois.

A l'expiration de ce préavis, si (i) la Société n'est pas en mesure de rembourser cette avance ou si (ii) la société Financière Louis David n'a pas participé à une ou plusieurs augmentations de capital par compensation avec la créance qu'elle détient sur la Société pour un montant au moins égal à l'avance consentie au titre de cette cession, la Société s'est engagée à re-céder sur demande de la société Financière Louis David, les 360 actions de la société Franck Sorbier pour ce même montant, soit 580.424 euros.

Le prix total de souscription de l'augmentation de capital envisagée par la Société lors de la prochaine assemblée générale est d'un montant de 414.671,50 euros, soit inférieur à la somme de 580.424 euros susvisée.

Ainsi, en cas de demande de remboursement de la société Financière Louis David, et à défaut de remboursement à l'expiration d'un délai d'un mois après cette demande, la Société sera tenue, conformément à son engagement contractuel, de recéder les 360 actions la société Franck Sorbier qu'elle détient à la Financière Louis David, pour un montant de 580.424 euros qui viendra réduire le compte courant de Financière Louis David sur la Société.

Stéréo Panda

Voir nos développements ci-dessus.

3. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'existe aucune participation des salariés ou anciens salariés de la Société au

capital de celle-ci, que ce soit dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise ou d'un Fond Commun de Placement d'Entreprise.

Il convient de préciser qu'antérieurement à la fusion intervenue entre la société IVR et la Société, le Conseil d'administration d'IVR en date du 31 juillet 1998 a, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 juin 1998, attribué 25.500 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés d'IVR.

Compte tenu de la fusion intervenue entre MFG et IVR, MFG s'est substituée dans les engagements pris par IVR à l'égard des titulaires des 25.500 options de souscription d'actions susvisées. Ainsi, (i) ces options de souscription permettant à leurs titulaires en cas d'exercice de se voir attribuer une action IVR à un prix de 1,52 euro et (ii) la parité de fusion retenue étant de 3,8 actions MFG pour une action IVR, l'exercice de ces options par leurs titulaires doit leur permettre de souscrire à 3,8 actions MFG à un prix de 1,52 euro.

Aucune option n'a été exercée à ce jour.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société :

Financière Louis David

Par courrier du 27 novembre 2008, la société Financière Louis David a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2008, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3.280.000 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 19,77% du capital et des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

A ce jour, la société Financière Louis David détient 3.115.000 actions MFG représentant 18,78% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Tocqueville Finance Holding

Par courrier du 2 octobre 2008, la société Tocqueville Finance Holding agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 1.074.748 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 6,58% du capital et des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 16.336.870 actions représentant 16.337.842 droits de vote).

A ce jour, et sous réserve des évolutions intervenues depuis la déclaration susvisée, cette participation représente 6,48% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Financière Vion-Whitcomb

Par courrier du 9 mai 2006, la société Financière Vion-Whitcomb a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse, le 3 mai 2006, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 963.000 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 9,47 % du capital et 8,68 % des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital de 10.166.855 actions et 11.089.589 droits de vote).

A ce jour, la société Financière Vion-Whitcomb détient 950.000 actions MFG représentant 5,73% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Madame Vanryb

Par courrier du 27 novembre 2008, Madame Irène Vanryb a déclaré à l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 789 762 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Louvre Gestion

Par courrier du 31 mai 2007, la société Louvre Gestion, agissant pour le compte du FCP Découvertes, a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte dudit fonds, 566 575 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,96% des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital de 11.411.130 actions et 11.411.429 droits de vote).

A ce jour, et sous réserve des évolutions intervenues depuis la déclaration susvisée, cette participation représente 3,42% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Madame Rubens

Par courrier du 27 mars 2008, Madame Régina Rubens a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 556.262 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 3,65% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital de 15.231.232 actions représentant 15.231.531 droits de vote).

A ce jour, et sous réserve des évolutions intervenues depuis la déclaration susvisée, cette participation représente 3,35% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Richelieu Finance

Par courrier du 14 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée, agissant pour le compte du fonds Richelieu Spécial dont elle assure la gestion, a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte dudit fonds, 475.000 actions MFG représentant 3,12% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 15.231.232 actions représentant 15.231.531 droits de vote).

A ce jour, et sous réserve des évolutions intervenues depuis la déclaration susvisée, cette participation représente 2,86% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Monsieur Philippe Gellman et Financière Du Phoenix

Par courrier du 8 septembre 2008, Monsieur Philippe Gellman, agissant pour son compte et celui de la société Financière du Phoenix, a déclaré à l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire la société Financière du Phoenix, 742.362 actions MFG (dont 544.362 actions MFG détenues par Financière du Phoenix, soit 3,57% du capital et des droits de vote de cette société) représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 15 231 232 actions représentant 15 231 531 droits de vote).

Monsieur Philippe Gellman a précisé détenir, au 5 septembre 2008, directement et indirectement 400.000 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 2,62% du capital et des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 15.262.122 actions représentant 15.263.094 droits de vote).

A ce jour, la société Financière du Phoenix et Monsieur Gellman détiennent 509.700 actions MFG représentant 3,07% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 16.586.870 actions représentant 16.587.842 droits de vote).

Le capital social de la Société à ce jour est de 1.658.687 euros, représentant 16.586.870 actions et 16.587.842 droits de vote. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Tableau d'évolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en €	Nombre de titres émis	Capital social en €	Titres
02/08/1994	Constitution de LE MAGASIN	-	2.500	38.112,25	2.500
31/12/1997	Apport partiel d'actif de REGINA RUBENS à LE MAGASIN	1.524.490,17	100.000	1.562.602,43	102.500
20/05/1998	Division du nominal à 10 FRF	-	-	1.562.602,43	1.025.000
10/07/1998	Augmentation de capital par émission de 75.000 actions	114.336,76	75.000	1.676.939,19	1.100.000

10/07/1998	Augmentation de capital par émission de 555.556 actions	846.939,66	555.556	2.523.878,85	1.655.556
Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en €	Nombre de titres émis	Capital social en €	Titres
13/02/2000	Augmentation de capital par émission de 662.224 actions	1.009.553,98	662.224	3.533.432,83	2.317.780
28/12/2005	Réduction du nominal de 1,52€ à 0,10 €	-	-	231.778	2.317.780
28/12/2005	Attribution gratuite de 2.317.780 BSA	-	-	-	-
28/12/2005	Emission de 4.898.150 ABSA	489.815	4.898.150	721.593	7.215.930
28/12/2005	Emission de 3.750.000 OCA	-	-	-	-
01/02/2006	Constatation de l'exercice de 455.412 BSA	45.541,20	455.412	767.134,20	7.671.342
17/03/2006	Constatation de l'exercice de 1.927.584 BSA	192.758,40	1.927.584	959.892,60	9.598.926
03/05/2006	Constatation de l'exercice de 568.469 BSA	56.846,90	568.469	1.016.739,50	10.167.395
25/09/2006	Constatation de l'exercice de 488.341 BSA	48.834,10	488.341	1.065.573,60	10.655.736
15/03/2007	Constatation de l'exercice de 906 BSA et de la conversion de 250.000 OCA	25.090,60	250.906	1.090.664,20	10.906.642
16/05/2007	Constatation de l'exercice de 4.488 BSA et de la conversion de 500.000 OCA	50.448,80	504.488	1.141.113	11.411.130
21/06/2007	Constatation de l'exercice de 164.447 BSA	16.444,70	164.447	1.157.557,70	11.575.577
03/09/2007	Constatation de l'exercice de 56.197 BSA	5.619,70	56.197	1.163.177,40	11.631.774
30/11/2007	Fusion-absorption de la société Irène Van Ryb et augmentation de capital par émission de 3.599.458 actions.	359.945,80	3.599.458	1.523.123,20	15.231.232
25/02/2008	Constatation de l'exercice de 25.493 BSA	2.549,30	25.493	1.525.672,50	15.256.725
5/09/2008	Constatation de l'exercice de 5.397 BSA	539,70	5.397	1.526.212,20	15.262.122
26/09/2008	Constatation de la conversion de 1.074.748 OCA	107.474,80	1.074.748	1.633.687	16.336.870
7/11/2008	Constatation de la conversion de 250.000 OCA	25.000	250.000	1.658.687	16.586.870

Répartition du capital social

Financière Louis David	<u>actions</u> 3.115.000	<u>% du capital</u> 18.78%	<u>% droits de vote</u> 18.78%
------------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------------------

Tocqueville Finace	1,074,748	6.48%	6.48%
Financière Vion Whitcomb	950000	5.73%	5.73%
Irène Vanryb	789,762	4.76%	4.76%
Louvre Gestion	566,575	3.42%	3.42%
Regina Rubens	556,262	3.35%	3.35%
Financière du Phoenix + P. Gellman	509,700	3.07%	3.07%
Richelieu	475,000	2.86%	2.86%
LV capital	335,587	2.02%	2.02%
public	8,214,236	49.52%	49.52%
Total	16,586,870	100.00%	100.00%

5. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Composition du Conseil d'administration

Monsieur Philippe Gellman, Président Directeur Général

Autres mandats sociaux exercés :

- Gérant de Financière du Phoenix SARL – 16, rue de la Grange Batelière, 75009 Paris.
- Directeur Général Délégué de 2020 Patrimoine Finance, Société de Gestion de Portefeuilles, 42 rue de Bassano 75008 Paris.

Madame Irène Vanryb, Directeur Général Délégué

Autres mandats sociaux exercés :

Néant

Monsieur Alain Edery, Administrateur

Autres mandats sociaux exercés :

- Président-Directeur Général de la société Real Immo, spécialisée dans l'immobilier patrimonial.
- Président-Directeur Général de la société JOMALA spécialisée dans le développement d'entreprise sur les Emirats Arabes Unis.

Direction générale

Monsieur Philippe Gellman a été nommé Président-Directeur Général par le Conseil d'administration du 28 décembre 2005 pour la durée de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011).

Madame Irène Van Ryb a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 30 novembre pour une durée fixée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010.

Rémunération

Rémunération totale versée et avantages de toute nature attribués durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social :

- Monsieur Philippe Gellman, Président-Directeur Général :

La rémunération de Monsieur Gellman au titre de sa fonction de Président-Directeur Général a dans un premier temps été fixée par le Conseil d'administration en date du 5 juillet 2006 à la somme de 1.500 euros brut par mois, soit 18.000 euros brut par an. Cette rémunération a ensuite été fixée à 4.000 euros brut par mois, soit 48.000 euros brut par an lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 juillet 2006. Par décision en date du 21 juin 2007, le Conseil d'administration a porté cette rémunération à 7.000 euros brut par mois, soit 84.000 euros annuel. Le Conseil d'administration du 28 mai 2008 a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 100.000 euros au Président-Directeur Général. Cette prime est liée au succès de la négociation sur la cession du fonds de commerce de l'Avenue Montaigne pour un montant de 1.950.000 euros.

En 2008, il a été effectivement versé à Monsieur Philippe Gellman la moitié de la prime soit 50.000 euros.

La rémunération attribuée à Monsieur Philippe Gellman au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 120.915 euros.

A titre d'exemple et de solidarité face à la situation générale, par décision du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2008, la rémunération de Monsieur Philippe Gellman a été diminuée de 50% et ramenée ainsi à 3.500 euros brut par mois, le temps nécessaire au redressement de la société. Il a par ailleurs renoncé à percevoir le solde de la prime attribuée le 28 mai 2008 soit 50.000 euros.

- Madame Irène Van Ryb, Directeur Général Délégué : rémunération mensuelle forfaitaire brute de 12.500 euros, soit une rémunération annuelle de 150.000 euros, fixée par le Conseil d'administration du 21 décembre 2007.

La Rémunération attribuée à Madame Irène Van Ryb sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 108.250 euros.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2008, la rémunération de Madame Irène Van Ryb a été diminuée de 42 % et ramenée ainsi à 7.500 euros brut par mois, le temps nécessaire au redressement de la société.

- Monsieur Alain Edery, Administrateur : aucune rémunération.
Société Open Partners, Administrateur : aucune rémunération.

Il a été décidé par le Conseil d'administration du 28 mai 2008 d'attribuer un jeton de présence de 1.000 euros aux administrateurs non dirigeants pour leur présence effective à chaque réunion.

Les administrateurs ont droit au remboursement, sur justification, des frais exposés dans l'exercice de leurs fonctions. La rémunération globale de l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 0 euros.

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux dirigeants de la Société.

Les opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société ont été déclarées à l'AMF, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité :

Informations sociales

- Effectif au 31 décembre 2008 : 26 MFG et 4 Stéréo Panda
- Evolution de l'effectif :
Au cours de l'exercice écoulé, l'effectif de MFG a enregistré une diminution suite aux licenciements de commerciaux et du personnel administratif.
- Organisation du temps de travail :
Le personnel est soumis à un horaire collectif hebdomadaire de 35 heures.
- Rémunérations :
Au cours de l'exercice écoulé, le montant total des rémunérations versées par la MFG s'élève à 994.176 euros et celui des charges sociales s'y rapportant à 445.190 euros.
Il n'y a pas d'évolution particulière desdites rémunérations à signaler.
- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs :
Il n'a pas été conclu d'accord collectif au cours de l'exercice écoulé.
Aucune information particulière n'est à signaler concernant les relations professionnelles.
- Conditions d'hygiène et de sécurité :
Les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de la Société correspondent aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

- Formation :
Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet.
- Œuvres sociales :
Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet.
- Importance de la sous-traitance :
La Société travaille avec un nombre limité de façonniers. Il n'existe pas de dépendance de la Société à l'égard de ces derniers.

Compte tenu de la nature et du niveau des activités de la Société, celles-ci n'ont aucun impact territorial en matière d'emploi et de développement régional.

Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF de la Société n'a donné lieu à aucun redressement, ainsi qu'il ressort d'une notification en date du 6 mai 2008.

7. EXPOSITION AUX RISQUES

Risque de prix

La Société travaille avec un nombre limité de fournisseurs et de façonniers. En outre, la plupart de ces fournisseurs ont été renouvelés au cours des derniers exercices. Il n'existe toutefois pas de dépendance de la Société à l'égard de ces derniers.

L'activité de vente au détail au sein des boutiques détenues en propre ne présente pas de risque clients.

En ce qui concerne la vente à l'export, la société ne travaille qu'avec des clients connus et demande systématiquement une cotation Coface, ce qui limite fortement le risque d'impayés.

Risque de crédit

Accord de médiation bancaire

La convention de crédit résultant de l'accord de médiation bancaire dont les termes et conditions sont plus amplement décrits ci-dessus est soumis notamment aux conditions suivantes :

- L'augmentation de la participation de la Financière Louis David (« FLD ») dans le capital de MFG, par incorporation de sa créance en compte courant dans le capital de la Société ;
- L'engagement de ne pas demander le remboursement du compte courant de FLD pendant la durée du prêt ;

- Engagement de non remboursement du compte courant de Financière Louis David pendant la durée du prêt ;
- apport des actionnaires historiques de 400 K€ ;
- Mise en place d'un plan d'économie de 800 K€ ;
- Caution personnelle de M. Gellman et M. Gérard Stoly à hauteur de 300 K€ pendant neuf mois.

Risque de liquidité

Le prêt à porter est une industrie dont l'aspect cyclique important (deux collections par an) expose davantage au risque de ralentissement économique.

En outre, la constante du secteur est la présence d'un besoin en fonds de roulement important puisqu'il est nécessaire de financer les produits plusieurs mois à l'avance avant d'enregistrer les premières ventes (important décalage entre encaissements et décaissements).

Risque de change

Tous les achats (à l'exception des articles de maille) et les ventes étant effectués en euros, l'activité de la Société n'engendre pas de risque de change. Toutefois, le développement de l'export devrait entraîner une plus forte exposition à ce risque de change.

Risque de trésorerie

Procédure d'alerte

Suite au courrier des commissaires aux comptes de la Société reçu en date du 25 février et conformément à l'article L.234-1 du Code de Commerce le Conseil d'administration a délibéré le 10 mars 2009 sur les faits relevés par les commissaires aux comptes de nature à compromettre la continuité de l'exploitation et les décisions prises afin d'y remédier.

L'ensemble des éléments apportés à savoir principalement, l'accord de médiation bancaire, l'ordonnance d'appel du 22 février 2009 dans la cadre du litige avec la société BEN'Z et Madame Rubens ainsi que la revue du prévisionnel de trésorerie et des développements en cours ont permis d'arrêter la procédure d'alerte [en phase 2].

Risque lié à la mauvaise conjoncture économique

Le secteur du textile est très sensible aux cycles économiques et toute dégradation du contexte économique se fait rapidement sentir sur le chiffre d'affaires, le consommateur ayant tendance à différer ses achats et à attendre les périodes de soldes.

La mauvaise conjoncture économique augmente le risque d'impayé de la part de clients multimarques qui sont touchés par le ralentissement de la consommation. La mauvaise

conjoncture économique a donc un impact direct qui augmente le besoin en fonds de roulement de la Société et exerce une pression à la baisse sur la marge.

8. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux ont été établis en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999 ;
- les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code du Commerce.

Du fait de l'intégration de STEREO PANDA, la société MFG présente des comptes consolidés en version IFRS.

En application du règlement 16 juin 2002 du 19 juillet 2002 de la Communauté Européenne, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (international Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes MFG de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code d'un montant de 4 202 €. Ces dépenses correspondent à des amortissements excédentaires.

9. RESULTATS – AFFECTATION

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de – 254 K€ que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Affectation de la perte, soit – 254 K€, au compte report à nouveau débiteur qui sera ainsi porté à la somme de 12 619 K€.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

10. TABLEAU DES RESULTATS

Tableau faisant apparaître les résultats et les autres éléments significatifs de la Société au cours

des cinq derniers exercices :

Nature des indications	31/12/2008	31/3/2008	31/3/2007	31/3/2006	31/3/2005
I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a. capital social	1,658,687	1,525,673	1,090,664	959,893	3,533,433
b. nombre des actions ordinaires existantes	16,586,870	15,256,725	10,906,642	9,598,926	2,317,780
c. nombre des actions a dividende prioritaire existantes					
Nature des indications					
d. nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations	1,324,748	3,000,000	3,500,000	3,750,000	
. par l'exercice du droit de souscription	5,397	3,524,593	3,775,218	4,832,934	
II) OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. chiffre d'affaires hors taxes	2,555,611	6,509,051	2,285,547	2,391,507	3,278,749
b. résultat avant impôts et charges calculées	-709,927	-1,937,695	15,291	2,029,062	-199,804
c. impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d. participation des salariés due au titre de l'exercice	0				
e. résultat après impôts et charges calculées	-254,190	-2,127,048	-355,113	1,364,208	-523,480
f. résultat distribué	0	0	0		0
III) RESULTAT PAR ACTION					
a. résultat après impôts, mais avant charges calculées	-0,04	-0.13	0.21	-0.09	-1.97
b. résultat après impôts et charges calculées	-0,02	-0.14	0.14	-0.23	-0.51
c. dividende attribué à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IV) PERSONNEL					
a. effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	24	20	21	34
b. montant de la masse salariale de l'exercice	994,176	1,482,250	682,157	852,397	1,051,318
c. montant des charges sociales de l'exercice	445,190	669,372	277,576	345,435	430,714

11. DELEGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

1. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 septembre 2006 a délégué sa compétence au Conseil d'administration en vue :
 - d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pendant une période de vingt-six mois et dans la limite de 500.000 euros ;

- d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pendant une période de vingt-six mois et dans la limite de 500.000 euros ;
2. L'Assemblée générale du 27 septembre 2006 a également autorisé le Conseil d'administration à augmenter, pour chacune des émissions susvisées, le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.
 3. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 septembre 2008 a autorisé, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 500.000 actions, représentant 3,28 % du capital actuel de la Société au profit des mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce et des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dont l'identité sera déterminée par le Conseil d'administration.

Il n'a pas été fait usage de ces délégations au cours de l'exercice, étant précisé que les délégations visées aux points 1 et 2 sont parvenues à échéance le 27 novembre 2008.

12. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous rappelons que lors de l'exercice écoulé, diverses conventions ont donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et que les Commissaires aux comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

En outre, certaines conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé.

Il n'existe pas de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales au cours de l'exercice écoulé, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties.

Nous vous proposons donc, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, d'approuver les termes de ce rapport et les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

13. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-42 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous rappelons qu'afin de permettre son développement commercial dans un contexte où la Société a du ponctuellement faire face à des difficultés de financement, certaines avances en compte courant effectuées par la société Financière Louis David n'ont pas fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

Ces conventions ont fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes en vue de leur ratification par la prochaine assemblée générale.

En conséquence, nous vous proposons, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce pour lesquelles la procédure d'autorisation préalable du Conseil d'administration n'a pas pu être été suivie, décide de ratifier conformément aux dispositions de l'article L.225-42 al.3 du Code de Commerce les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

II. RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE STATUANT À TITRE EXTRAORDINAIRE

1. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il vous est proposé de procéder à une augmentation du capital social de la société pour les raisons et selon les modalités qui suivent :

La Société a conclu le 6 mars 2009 un accord de médiation bancaire avec le médiateur départemental et le directeur de la Banque de France (ci-après désigné l'« Accord de Médiation Bancaire ») ayant pour objet la conversion des découverts consentis à court terme par les banques de la Société en crédits consentis à moyen terme d'un montant total plus élevé que celui consenti initialement.

L'Accord de Médiation Bancaire s'accompagne d'engagements de la Société et de ses actionnaires, et notamment l'engagement de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale, une augmentation de capital en numéraire à réaliser par compensation avec la créance en compte courant que détient la société Financière Louis David, premier actionnaire de la Société, afin d'augmenter la participation de la société Financière Louis David qui s'élève aujourd'hui à 18.78% du capital social de la Société.

Par une ordonnance en date du 28 mai 2009, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée générale jusqu'au 31 juillet 2009 pour permettre l'augmentation de capital en numéraire susvisée.

Ainsi, c'est en application des stipulations de l'Accord de Médiation Bancaire, que l'augmentation du capital social de la Société s'élevant actuellement à 1.658.687 euros doit être mise en œuvre.

Cette augmentation de capital serait d'un montant total de 165.868,60 euros et porterait ainsi le capital social à 1.824.555,60 euros par émission de 1.658.686 actions ordinaires nouvelles de dix centimes d'euro (0,10€) de nominal chacune, qui seraient émises au prix de vingt cinq centimes d'euro (0,25€) chacune, soit avec une prime d'émission unitaire de quinze centimes d'euro (0,15€), représentant un prix total de souscription de quatre cent quatorze mille six cent soixante et onze euros et cinquante centimes (414.671,50€).

Le prix d'émission proposé serait déterminé sur la base d'un prix de 0,25 euro, soit bien supérieur à la moyenne des cours de bourse de la Société au cours des 30 dernières séances de bourse (qui ressort à environ 0,20 euro).

Ces actions nouvelles devraient, lors de leur souscription, être intégralement libérées, pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission, en numéraire, y compris, le cas échéant, par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Il est proposé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription des actions nouvelles au profit de la société Financière Louis David.

Cette suppression du droit préférentiel de souscription permettrait à la société Financière Louis David, conformément aux termes de l'Accord de Médiation Bancaire, d'incorporer au capital de la Société, une partie de sa créance de compte courant d'associé qui s'élève aujourd'hui à 2.450.424 euros.

Les actions nouvelles porteraient jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seraient, à compter de cette date, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la valeur théorique de l'action et sur la quote-part de chaque action dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice figure en Annexe 1.

Il est enfin proposé de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires en vue de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

2. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

Aux termes de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues par l'article L. 3332-18 du Code du travail.

En conséquence, il est proposé de:

- de mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail ;
- d'autoriser le Conseil d'administration, à procéder, dans un délai maximum de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 60.000 euros qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Cette dernière proposition vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la société. Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

Le Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ACTIF	du 01/04/2008 au 31/12/2008 (09 mois)				Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 083 551	21 208	1 062 342	17,71	567 369	8,94
Fonds commercial	1 923 813	192 086	1 731 727	28,87	2 034 555	32,04
Autres immobilisations incorporelles	60 462	20 378	40 084	0,67	17 574	0,28
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	8 174	4 768	3 406	0,06	5 449	0,09
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 357	3 357				
Autres immobilisations corporelles	1 048 708	794 835	253 873	4,23	316 035	4,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	795 388		795 388	13,26	580 424	9,14
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	180 455	5 101	175 354	2,92	212 647	3,35
TOTAL (I)	5 103 907	1 041 732	4 062 174	67,72	3 734 053	58,81
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	457 584	105 768	351 817	5,87	94 252	1,48
En cours de production de biens	269 766		269 766	4,50	173 564	2,73
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	449 787	81 379	368 408	6,14	677 373	10,67
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	18 401		18 401	0,31	21 316	0,34
Clients et comptes rattachés	323 086	93 638	229 448	3,83	1 114 091	17,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					20	0,00
. Organismes sociaux	3 506		3 506	0,06	552	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	149 885		149 885	2,50		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	226 254		226 254	3,77	176 931	2,79
. Autres	215 373	149 885	65 488	1,09	39 039	0,61
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	32 170		32 170	0,54	95 552	1,50
Disponibilités	23 097		23 097	0,39	53 314	0,84
Charges constatées d'avance	197 088		197 088	3,29	136 874	2,16
TOTAL (II)	2 365 998	430 670	1 935 328	32,27	2 582 877	40,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)	704		704	0,01	32 509	0,51
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 470 608	1 472 402	5 998 206	100,00	6 349 440	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2008 (09 mois)		31/03/2008 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 658 687	27,65	1 525 673	24,03
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 787 929	196,52	11 653 295	183,53
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	20 814	0,35	20 814	0,33
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-12 365 215	-206,14	-10 238 167	-161,24
Résultat de l'exercice	-254 190	-4,23	-2 127 048	-33,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	848 024	834 566	13,14
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	40 704	0,68	121 651	1,92
Provisions pour charges	71 291	1,19	71 291	1,12
	TOTAL (III)	111 995	192 942	3,04
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	395 421	6,59	665 777	10,49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	33 865	0,56	49 764	0,78
. Découverts, concours bancaires	432 963	7,22	201 290	3,17
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 347 238	39,13	2 062 835	32,49
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	12 120	0,20	975	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 401 820	23,37	1 762 408	27,76
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	86 826	1,45	121 103	1,91
. Etat, impôts sur les bénéfices	240 587	4,01	167 917	2,64
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	131	0,00	226 949	3,57
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	49 590	0,83	36 627	0,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 428	0,62	26 286	0,41
Produits constatés d'avance				
	TOTAL(IV)	5 037 989	5 321 932	83,82
Ecart de conversion passif	(V)	198		0,00
	TOTAL PASSIF (I à V)	5 998 206	6 349 440	100,00

Période du 01/04/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 19/05/2009

COMpte DE Résultat

du 01/04/2008
au 31/12/2008
(09 mois)Exercice précédent
31/03/2008
(12 mois)Variation
absolue
(09 / 12)
%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	1 192 364		1 192 364	46,66	3 032 480	46,59	-1 840 116	-60,67
Production vendue biens	1 345 193		1 345 193	52,64	3 357 122	51,58	-2 011 929	-59,92
Production vendue services	18 054		18 054	0,71	119 449	1,84	-101 395	-84,88
Chiffres d'Affaires Nets	2 555 611		2 555 611	100,00	6 509 051	100,00	-3 953 440	-60,73

Production stockée			-357 228	-13,97	765 242	11,76	-1 122 470	-146,67
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			5 000	0,20	12 915	0,20	-7 915	-61,28
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			967 950	37,88	464 565	7,14	503 385	108,36
Autres produits			2 062	0,08	1 130	0,02	932	82,48
Total des produits d'exploitation			3 173 395	124,17	7 752 902	119,11	-4 579 507	-59,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			437 909	17,14	996 354	15,31	-558 445	-56,04
Variation de stock (marchandises)			-12 959	-0,50			-12 959	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			926 369	36,25	1 687 776	25,93	-761 407	-45,10
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-172 216	-6,73	924 840	14,21	-1 097 056	-118,61
Autres achats et charges externes			2 031 934	79,51	3 746 759	57,56	-1 714 825	-45,76
Impôts, taxes et versements assimilés			60 988	2,39	70 585	1,08	-9 597	-13,59
Salaires et traitements			994 176	38,90	1 482 250	22,77	-488 074	-32,92
Charges sociales			445 190	17,42	669 372	10,28	-224 182	-33,48
Dotations aux amortissements sur immobilisations			108 595	4,25	196 735	3,02	-88 140	-44,79
Dotations aux provisions sur immobilisations			192 086	7,52			192 086	N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant			233 377	9,13	468 016	7,19	-234 639	-50,12
Dotations aux provisions pour risques et charges					149 885	2,30	-149 885	-99,99
Autres charges			16 893	0,66	10 115	0,16	6 778	67,01
Total des charges d'exploitation			5 262 340	205,91	10 402 686	159,82	-5 140 346	-49,40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 088 945	-81,73	-2 649 784	-40,70	560 839	21,17
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations			2 569	0,10			2 569	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			12 307	0,48	4 130	0,06	8 177	197,99
Reprises sur provisions et transferts de charges			32 509	1,27			32 509	N/S
Différences positives de change			5 614	0,22	11 512	0,18	-5 898	-51,22
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					13 145	0,20	-13 145	-99,99
Total des produits financiers			52 999	2,07	28 788	0,44	24 211	84,10
Dotations financières aux amortissements et provisions			704	0,03	37 610	0,58	-36 906	-98,12
Intérêts et charges assimilés			162 539	6,36	171 547	2,64	-9 008	-5,24
Différences négatives de change			22 792	0,89	45 206	0,69	-22 414	-49,57
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières			186 035	7,28	254 363	3,91	-68 328	-26,85
RÉSULTAT FINANCIER			-133 035	-5,20	-225 576	-3,46	92 541	41,02
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-2 221 980	-86,94	-2 875 359	-44,16	653 379	22,72

Période du 01/04/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 19/05/2009

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/04/2008 au 31/12/2008 (09 mois)		Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)		Variation absolue (09 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	214 331	8,39	236 190	3,63	-21 859	-9,24	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 950 880	76,34	1 132 190	17,39	818 690	72,31	
Reprises sur provisions et transferts de charges			296 374	4,55	-296 374	-99,99	
Total des produits exceptionnels	2 165 211	84,72	1 664 753	25,58	500 458	30,06	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49 138	1,92	279 317	4,29	-230 179	-82,40	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138 323	5,41	539 080	8,28	-400 757	-74,33	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 960	0,39	90 545	1,39	-80 585	-88,99	
Total des charges exceptionnelles	197 421	7,73	908 942	13,96	-711 521	-78,27	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 967 790	77,00	755 811	11,61	1 211 979	160,35	
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices			7 500	0,12	-7 500	-99,99	
Total des Produits	5 391 606	210,97	9 446 443	145,13	-4 054 837	-42,91	
Total des Charges	5 645 796	220,92	11 573 492	177,81	-5 927 696	-51,21	
RÉSULTAT NET	-254 190	-9,94	-2 127 048	-32,67	1 872 858	88,05	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	5 564	0,22	9 436	0,14	-3 872	-41,02	
Dont Crédit-bail immobilier							

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 5 998 206 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -254 190 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 09 mois, recouvrant la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2007 au 31/03/2008.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les droits au bail ont été soumis à l'évaluation d'un expert en immobilier commercial en date du 17 septembre 2007. Les valeurs ressortant de ladite expertise étant nettement supérieures aux valeurs historiques, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Toutefois, le fond de commerce correspondant à la boutique de Saint Germain a été provisionné à 100% en considérant le litige qui oppose la société MFG au bailleur. La société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2009.

Le fonds commercial Irène VanRyb est issu de la fusion avec la société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les frais d'acquisition sur les titres de participations sont immobilisés et amortie sur une durée de cinq ans.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks de produits finis intègrent dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'in produit hors frais de collection.

Les travaux en-cours correspondent aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les litiges ne sont pas provisionnés dès qu'il y a arrêt de l'exécution provisoire.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société a acquis 19 071 actions représentant 51% du capital social de la SAS STEREO PANDA pour un montant de 256 578 Euros réduit à 214 964 suite à une clause de earn out.

La société a procédé le 27 mai 2008 à la cession du droit au bail de la boutique de l'avenue Montaigne pour un montant de 1 950 000 Euros. Cette opération se traduit par une plus value comptable d'un montant d'environ 1 820 000 Euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 avril 2009, une convention de crédit moyen terme avec les banques Fortis, Société Générale, HSBC et Crédit du Nord a été conclue pour un montant global de 719 K€ remboursable entre 3 et 5 ans.

Cet accord s'accompagne de garanties particulières dont :

- l'engagement de conversion d'une partie du compte courant de Financière Louis David dans MFG à hauteur de 30% du capital (contre 20% actuellement) ;
- l'engagement d'apport par les actionnaires historiques de la société de 400 000 Euros ;
- l'engagement de non remboursement du compte courant de la Financière Louis David pendant la durée du prêt.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst		
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles	3 145 233		52 174		
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	8 174				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357				
Autres installations, agencements, aménagements	1 215 030		43 614		
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	117 281		3 625		
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	1 343 842		47 239		
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations	580 424		214 964		
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	217 748		5 204		
TOTAL	798 172		220 168		
TOTAL GENERAL	5 287 247		319 581		
		Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
		Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles			129 582	3 067 825	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions				8 174	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				3 357	
Autres installations, agencements, aménagements			326 951	931 693	
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 892	117 015	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			330 843	1 060 238	
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations				795 388	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			42 497	180 455	
TOTAL			42 497	975 843	
TOTAL GENERAL			502 922	5 103 907	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	25 736	15 850		41 586
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	2 725	2 043		4 768
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 357			3 357
Installations générales, agencements divers	935 551	88 345	318 243	705 653
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	80 725	12 314	3 858	89 181
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 022 357	102 703	322 101	802 959
TOTAL GENERAL	1 048 093	118 553	322 101	844 545

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	15 850				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	2 043				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	87 301				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 314				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	101 659				
TOTAL GENERAL	117 509				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	121 651 71 291	704	81 651	40 704 71 291
TOTAL Provisions	192 942	704	81 651	111 995
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	500 000 5 101 404 002 62 214 149 885	192 086 187 147 46 229	500 000 404 002 14 805	192 086 5 101 187 147 93 638 149 885
TOTAL Dépréciations	1 121 202	425 462	918 808	627 857
TOTAL GENERAL	1 314 144	426 166	1 000 459	739 851
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		425 462 704	967 950 32 509	

La provision sur la marque Regina Rubens a été reprise pour 500 K€ compte tenu d'un premier contrat de licence signée à la fin du semestre.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne font l'objet que d'une inscription en annexe. Dans ce contexte, la provision apportée par la société IVR dans le cadre de la fusion et donc inscrite en comptabilité ne sera pas dotée mais sera reprise au fur et à mesure de son utilisation.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	180 455		180 455
Clients douteux ou litigieux	111 503	111 503	
Autres créances clients	211 583	211 583	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 506	3 506	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	149 885		149 885
- T.V.A	226 254	226 254	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	202 569	18 718	183 851
Débiteurs divers	12 803	12 803	
Charges constatées d'avance	197 088	197 088	
TOTAL GENERAL	1 295 647	781 455	514 191
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	395 421	60 370	335 051	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	432 963	432 963		
- plus d'un an	33 865	23 589	10 276	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 401 820	1 401 820		
Personnel et comptes rattachés	86 826	86 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240 587	240 587		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	131	131		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	49 590	49 590		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 347 238	78 748		2 268 490
Autres dettes	37 428	11 305	26 123	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 025 869	2 385 929	371 450	2 268 490
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 588			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	1 518			

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	214 964	580 424	
Créances rattachées à des participations	202 569		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 345 720	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	2 569		
Charges financières		78 748	

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds com. Irène Van Ryb			1 496 737	1 496 737

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	5 869
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	5 869

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	60 370
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 163
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 730
Dettes fiscales et sociales	199 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	10 955
TOTAL	483 253

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	197 088	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	197 088	

Ecarts de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	704		704	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	704		704	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	15 256 725	0,10 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1 330 145	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 586 870	0,10 €

Commentaires :

Les émissions d'actions nouvelles ont pour origine les opérations suivantes :
 Conversion de 1 324 748 OCA : Emission de 1 324 748 titres
 Exercice de 5 397 BSA : Emission de 5 397 titres

Tableau de suivi des BSA et ABSA

Date	BSA/ABSA	Restent
AGM 28/12/2005	BSA : 2 317 780 ABSA : 4 898 150	7 215 930
CA 01/02/2006	455 412	6 760 518
CA 17/03/2006	1 927 584	4 832 934
CA 03/05/2006	568 469	4 264 465
CA 25/09/2006	488 341	3 776 124
CA 15/03/2007	906	3 775 218
CA 16/05/2007	4 488	3 770 730
CA 21/06/2007	164 447	3 606 283
CA 03/09/2007	56 197	3 550 086
CA 25/02/2008	25 493	3 524 593
CA 05/09/2008	5 397	3 519 196

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'IVR du 30 juin 1998 a notamment délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre, au bénéfice des salariés, 50.000 options de souscription d'actions donnant droit à leurs titulaires de souscrire 50.000 actions d'IVR au prix unitaire de 10 francs (1,52 €) par action. Par une décision du Conseil d'administration d'IVR en date du 31 juillet 1998, 25.500 options de souscription d'actions ont été attribuées au titre de cette délégation. 25 500 options de souscription d'actions restent en circulation.

Les BSA étaient exerçables par leurs titulaires à tout moment à compter de leur attribution et jusqu'au 31 décembre 2008 inclus.

Au 31 décembre 2008, 3.701.328 BSA de la Société ont été exercés. Les 3.519.196 BSA non exercés à cette date sont donc caducs.

Tableau de suivi des OCA

Date	OCA	Restent
AGM 28/12/2005	OCA : 3 750 000	3 750 000
CA 15/03/2007	250 000	3 500 000
CA 16/05/2007	500 000	3 000 000
CA 26/09/2008	1 074 748	1 925 252
CA 17/10/2008	250 000	1 675 252

Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

En milliers d'euros	Capital	Primes	Résultat	Report à nouveau	Autres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2008	1 525	11 653		-10 238	21	835
Augmentation De capital	34	130				
Réduction de capital						
Affectation résultat				-2 127		
Résultat 31/12/2008			-254			
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 659	11 788	-254	-12 365	21	848

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 192 364
Ventes de produits finis	1 345 193
Prestations de services	18 054
TOTAL	2 555 611

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 929 199
Etranger	626 412
TOTAL	2 555 611

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-2 221 980	
Résultat exceptionnel (et participation)	1 967 790	
Résultat comptable	-254 190	

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		18 766	18 766
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		4 848	4 848
- Dotations de l'exercice		3 753	3 753
TOTAL		10 165	10 165
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		8 701	8 701
- Exercice		4 898	4 898
TOTAL		13 599	13 599
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		4 898	4 898
- à plus d'un an et cinq au plus		2 041	2 041
- à plus de cinq ans			
TOTAL		6 939	6 939
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus		157	157
- à plus de cinq ans			
TOTAL		157	157

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	18 052
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Crédit documentaire Société Générale	77 539
Crédit documentaire Crédit du Nord	34 340
Nantissement de Sicav au titre de la garantie de la caution bancaire (valeur au 31/12/2008)	32 170
TOTAL	162 101
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 170

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société générale :	300 000
Crédit documentaire import Société Générale :	200 000
Aval sur effets Société Générale :	100 000
Caution Irène Van Ryb en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche :	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche, jusqu'au terme du 18/10/2010 :	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	38 950
TOTAL	774 176
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	86 896
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Provision pour perte de change	704
ORGANIC	7 706
Provision pour dépréciation d'une créance fiscale	149 885
Autres :	
Plus-value latente sur VMP	50
Déficits reportables	12 626 747
Déficits reportables de la société IVR transférés suite à l'obtention de l'agrément nécessaire	439 463
TOTAL	

Les sommes indiquées correspondent aux bases sur lesquelles l'impôt sera calculé.

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- Au Président-Directeur-Général, Monsieur Philippe Gellman	120 915
- Au Directeur Général Délégué, Madame Irène VanRyb	108 250

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	23	
Ouvriers		
TOTAL	26	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2008, l'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué à 78 305 Euros, dont 71 291 € apparaissant en provision pour risques, ont été apportés par IVR.

Les hypothèses utilisées au 31/12/2008 sont les suivantes :

Taux de croissance des salaires : 2%

Taux d'actualisation retenu : 2%

Taux moyen de rotation du personnel : 5%

Au 31 décembre 2008, le droit individuel à la formation représente 1 859 H dont 480 Heures acquises en cours d'exercices et aucune heure n'a été utilisée.

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

La société Montaigne Fashion Group est la société consolidante du Groupe.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Stereo Panda	37 164	16 672	51	214 964	214 964	200 000		852 843	6 925	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Franck Sorbier	161 292	181 600	34	580 424	580 424			217 974	-183 935	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES	3
Annexes aux comptes consolidés	7

COMPTES CONSOLIDES

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31 décembre 2008	31 mars 2008
		IFRS	IFRS
Autres immobilisations incorporelles	3	1 301	567
Immobilisations incorporelles	3	1 742	2 052
Immobilisations corporelles	4	306	368
Autres actifs financiers non courants	5	580	580
Autres actifs non courants	6	182	213
Actifs d'impôts différés		0	0
		0	0
TOTAL ACTIF NON COURANT		4 111	3 780
		0	0
Stocks	7	1 245	945
Clients et comptes rattachés	8	407	1 114
Autres créances courantes	9	541	375
Actifs financiers courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		56	149
		0	0
TOTAL ACTIF COURANT		2 249	2 583
		0	0
TOTAL ACTIF		6 361	6 363

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31 décembre 2008	31 mars 2008
		IFRS	IFRS
Capital apporté		1 659	1 526
Réserves consolidées		-554	1 438
Résultat de l'exercice		-242	-2 127
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société		863	837
		0	0
Intérêts minoritaires		24	0
		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		886	837
		0	0
Dettes financières non courantes	10	465	758
Provisions pour avantages au personnel		78	71
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes		41	89
Passifs d'impôts différés		1	1
		0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		606	920
		0	0
Dettes financières courantes	10	2 805	2 264
Fournisseurs et comptes rattachés		1 618	1 762
Autres passifs et dettes courantes	11	466	580
		0	0
TOTAL PASSIF COURANT		4 868	4 606
		0	0
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 361	6 363

COMPTES CONSOLIDES

En milliers d'euros		
	Du 1er avril 2008 au 31 décembre 2008	Du 1er avril 2007 au 31 mars 2008
Chiffre d'affaires	3 408	6 509
Coût de revient des ventes	2 348	3 837
	0	0
MARGE BRUTE	1 061	2 672
	0	0
Frais de recherche et développement	0	0
Frais commerciaux	1 807	2 374
Frais administratifs et généraux	1 866	3 424
Autres produits et charges d'exploitation	601	468
	0	0
	0	0
	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-2 012	-2 657
	0	0
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Autres produits et charges non récurrents	1 918	756
	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	-94	-1 901
	0	0
Produits financiers	51	29
Charges financières	-191	254
Résultat financier	-144	-226
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-237	-2 127
	0	0
Impôts sur les résultats	2	0
	0	0
RESULTAT NET	-239	-2 127
* aux actionnaires de la société	-242	-2 127
* aux intérêts minoritaires	3	
Résultat Net par action en euros	-0,01	-0,14
Nombre d'actions retenu	16 586 870	15 256 725
Résultat Net dilué par action en euros	-0,01	-0,11
Nombre d'actions retenu	18 262 122	18 875 968

COMPTES CONSOLIDES

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros								
IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Autres	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/03/2007	1 090	9 495	21	-10 238		368		368
Opérations sur capital	435	2 160				2 595		2 595
Dividendes								
Résultat net				-2 126		-2 126		-2 126
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
CAPITAUX PROPRES AU 31/03/2008	1 526	11 655	21	-12 364		837	0	837
CAPITAUX PROPRES AU 31/03/2008	1 526	11 655	21	-12 364		837	0	837
Opérations sur capital	133	133				266		266
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				-242		-242	24	-218
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	1 659	11 788	21	-12 606	0	862	24	886

Tableaux de Financement

Montants indiqués en milliers d'euros	31/12/2008	31/03/2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	-242	-2 127
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
- amortissements et provisions	578	270
- IFA Perdus		8
- Plus-value de cession nettes d'impôt	-1811	-590
- Reprise provision pour risques et charges	-780	-241
- Autres profits RJ		
Marge brute d'autofinancement	-2 255	-2 681
Variation du BFR liée à l'activité	-2	-479
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 257	-3 160
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-336	-2 296
Réduction immobilisations financières	71	16
Cession d'immobilisations	1950	1 128
Créance sur cessions d'immobilisations	0	0
Dette sur immobilisations	0	580
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 685	-571
Augmentation de capital et prime émission		
Capital souscrit non appelé	266	2 594
Variation des dettes financières obligataires	0	0
Variation des dettes financières bancaires	-265	-100
Variation des dettes dcp	-16	50
Variations des comptes courants associés	0	-683
Variations des autres comptes courants	285	744
Autres profits RJ	0	-155
Apports provisions IVR	0	0
	0	185
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	270	2 635
VARIATION DE TRÉSORERIE		
	-302	-1 096
Trésorerie d'ouverture	-139	957
Trésorerie de clôture	-441	-139
Variation de trésorerie	-302	-1 096

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société Montaigne Fashion Group est cotée sur le marché Euronext, compartiment C.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

Les états financiers du groupe MFG arrêtés au 31 décembre 2008 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont établis selon les principes de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales ».

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER AVRIL AU 31 DECEMBRE 2008 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – Faits marquants de la période

- Intégration de la société Stéréopanda

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 27 juin 2008, la Société a acquis auprès de la société Financière Louis David 19.071 actions représentant 51% du capital social de la société Stéréo Panda pour un montant de 256 578 euros, hors frais d'acquisition.

Suite à une clause de earn out, le prix d'acquisition a été réduit à 214 963 euros.

La société Stéréopanda est consolidée en intégration globale.

- Vente du Fonds de Commerce de l'Avenue Montaigne

La Société a procédé le 27 mai 2008 à la cession du droit au bail de la boutique de l'avenue Montaigne pour un montant de 1 950 K€. Cette opération se traduit par une plus value comptable d'un montant d'environ 1 820 K€.

2.2 – Evènements postérieurs à la clôture

- La société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Près, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2009.
- La société opposée à Mme Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, la société Ben'z et Madame Regina Rubens ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes bancaires et valeurs mobilières détenues par la Société. Par ordonnance du 20 mai 2009, la Société a été autorisée

à assigner Madame Regina Rubens et la société Ben'z à bref délai à une audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 8 juin 2009, aux fins de demander la mainlevée des saisies conservatoires. Le délibéré a été fixé au 9 juillet 2009.

Compte tenu de l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, ce litige n'a pas été provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court-terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oseo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009.

Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise place de la garantie Oseo et de la Région par M. Philippe Gellman et Mr Gérard Stoly à hauteur de 300.000 euros soit 150.000 euros chacun.

Cet accord s'accompagne de conditions particulières :

- mise en place d'un prêt de 719.000 euros sur 3 et 5 ans en remplacement des lignes de découvert autorisées d'un montant global de 539.000 euros. La Société Générale conservera son nantissement sur le fonds de commerce de la rue de Passy en premier rang.

- Engagement d'apport par les actionnaires historiques de la société de 400.000 euros.

- Engagement de non remboursement du compte courant de Financière Louis David pendant la durée du prêt.

- Engagement de conversion d'une partie du compte courant de Financière Louis David dans MFG à hauteur de 30 % du capital

- Mise en place d'un plan d'économie de 800.000 euros annuel.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros

Description	31-déc-08			31-mars-08		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Ecart Acquisition Stéréopanda	226		226			
Marque Regina RUBENS	1 059		1 059	1 057	500	557
Logiciels	25	21	4	25	15	10
Frais de développement	15	3	12			
TOTAL	1 325	24	1 301	1 082	515	567

L'écart d'acquisition de Stéréopanda correspond à la différence entre le prix d'acquisition de 51% des titres et la situation nette de la société au 31 mars 2008.

La provision sur la marque Regina Rubens a été reprise pour 500 K€ compte tenu d'un premier contrat de licence signée à la fin du semestre.

En milliers d'euros

Description	31-déc-08			31-mars-08		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Fonds de commerce IVR	1 497		1 497	1 497		1 497
Droit au bail	427	192	235	538		538
Site Internet	28	17	11	28	11	17
TOTAL	1 952	209	1 743	2 063	11	2 052

Le fonds commercial Irène VanRyb est issu de la fusion avec la société de la même raison sociale et est inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les droits au bail correspondent aux magasins de Saint Barthélémy et Saint Germain.

Celui correspondant à la boutique de Saint Germain a été provisionné à 100% en considérant le litige qui oppose la société MFG au bailleur. La société a été expulsée des locaux objet du bail commercial de Saint Germain des Près le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2009.

Test d'Impairment :

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles principalement sur la marque Regina Rubens.

En tenant compte des contrats de licence, il n'a pas été constaté de perte de valeurs sur ladite marque.

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les autres produits et charges opérationnels.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros

Description	31-déc-08			31-mars-08		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Constructions	8	4	4	8	3	5
Matériels	68	24	44	57	11	46
Agencements	932	702	230	1 216	931	285
Mobiliers	117	89	28	117	85	32
TOTAL	1 125	819	306	1 398	1 030	368

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	3 ans
Agencement des constructions	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 5 ans

NOTE 5 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'euros

Description	31-déc-08			31-mars-08		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Titres de Participation Franck Sorbier	580		580	580		580

Le 21 décembre 2007, après autorisation du conseil d'administration, la Société a acquis les 360 actions de Franck Sorbier SAS détenues par Financière Louis David pour un prix de 580.424 euros.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La participation de 34% dans la société Franck Sorbier n'est pas consolidée dans les comptes, MFG n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de Franck Sorbier SAS, et d'autre part n'a pas vocation à conserver ces titres sur du moyen terme.

De plus, la société FLD s'est engagée à reprendre ces titres durant l'année 2009.

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

En milliers d'euros

Description	31-déc-08			31-mars-08		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Dépôts de Garantie	188	5	182	218	5	213
TOTAL	188	5	182	218	5	213

NOTE 7 – STOCKS

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
Matières Premières	458	285
En Cours de Production	270	174
Produits Finis	704	890
TOTAL Stock brut	1 432	1 349
Matières Premières	106	191
En Cours de Production		
Produits Finis	81	213
TOTAL Provision pour dépréciation	187	404
TOTAL NET	1 245	945

Les méthodes de valorisation des stocks sont les suivantes :

Stocks de produits finis :

Les frais de collection ont été intégrés dans la valorisation des stocks de produits finis. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Travaux en-cours :

La société a constaté les travaux en-cours correspondant aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Dépréciation :

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
Clients	501	1 176
Provisions sur Clients	94	62
Créances clients nettes	407	1 114

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 9 – AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
Avances	22	21
Organismes sociaux	7	
IDA	150	150
Créances Fiscales & TVA	261	177
Divers	18	40
CCA	233	137
TOTAL BRUT	691	525
Provisions IDA	150	150
TOTAL NET	541	375

La créance d'IDA est provisionnée à 100%.

NOTE 10 – ENDETTEMENT

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
Dettes non courantes		
Emprunts bancaires	70	92
Emprunts obligataires	395	666
Total dettes non courantes	465	758
Dettes courantes		
Concours bancaires	454	201
Comptes courants	2 351	2 063
Total dettes courantes	2 805	2 264
TOTAL	3 270	3 022

NOTE 11 – AUTRES PASSIFS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
Avances	12	1
Dettes Fiscales et sociales	411	553
Autres	42	26
TOTAL Dettes Courantes	465	580

NOTE 12 – INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

A ce jour, compte tenu de la structure des risques et de la rentabilité du groupe, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	Du 1er avril au 31 décembre 2008	Du 1er avril 2007 au 31 mars 2008
France	2 690	4 842
UE	91	349
Export	627	1 317
Chiffre d'affaires total	3 408	6 508

NOTE 13 – EFFECTIFS

En milliers d'euros

Description	31-déc-08	31-mars-08
MFG /IVR	26	29
S téréopanda	4	4
EFFECTIF	30	33

NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 mars 2008.

NOTE 15- ENGAGEMENTS FINANCIERS/GARANTIES (EN EUROS)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	18 052
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Crédit documentaire Société Générale	77 539
Crédit documentaire Crédit du Nord	34 340
Nantissement de Sicav au titre de la garantie de la caution bancaire (valeur au 31/12/2008)	32 170
TOTAL	162 101
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 170

Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société générale :	300 000
Crédit documentaire import Société Générale :	200 000
Aval sur effets Société Générale :	100 000
Caution Irène Van Ryb en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche :	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche, jusqu'au terme du 18/10/2010 :	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	38 950
TOTAL	774 176
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	86 896
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Montaigne Fashion Group
S.A. au capital de € 1 658 687

Siège social :
66, rue Pierre Charron
75008 Paris

Fiduco
Commissaire aux comptes
2-4, rue Adolphe Mille
75019 Paris

Laurent ARROUASSE
Commissaire aux comptes
346, rue Saint Honoré
75001 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**Aux actionnaires
Montaigne Fashion Group
66, rue Pierre Charron
75008 Paris**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I -Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque Régina Rubens pour un montant de 500 k€ ;

Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II -Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci dessus, n'appellent pas de commentaire particulier.

III -Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

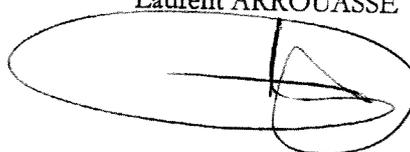
Paris, le 10 juillet 2009.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SA
Alain SZULMAN



Laurent ARROUASSE



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Montaigne Fashion Group
S.A. au capital de € 1 658 687

Siège social :
66, rue Pierre Charron
75008 Paris

Fiduco
Commissaire aux comptes
2-4, rue Adolphe Mille
75019 Paris

Laurent ARROUASSE
Commissaire aux comptes
346, rue Saint Honoré
75001 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**Aux actionnaires
Montaigne Fashion Group
66, rue Pierre Charron
75008 Paris**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I -Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La société a procédé sur la période à la reprise de la provision pour dépréciation de la marque Régina Rubens pour un montant de 500 k€ ;

Nous formulons une réserve sur cette reprise que nous jugeons anticipée et ce malgré la signature d'un premier contrat de licence en date du 30 septembre 2008.

Nous vous informons reprendre la réserve pour limitation émise par le commissaire aux comptes de la filiale consolidée concernant la procédure relative à l'inventaire physique des stocks de marchandises.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II -Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci dessus, n'appellent pas de commentaire particulier.

III -Vérification spécifique

Nous avons également procédé, à la vérification spécifique prévu par la loi des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration ;

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 10 juillet 2009.

Les commissaires aux comptes

Fiduco SA
Alain SZULMAN



Laurent ARROUASSE

